

**Note à l'attention de mesdames et messieurs les parents d'élèves
relative au réseau des médiateurs de l'éducation nationale**

Les médiateurs tant au niveau national qu'académique reçoivent les réclamations concernant le fonctionnement du service public émanant des usagers du service public (parents d'élèves, lycéens, étudiants) et des agents de l'administration de l'éducation nationale.

Les réclamants ne peuvent saisir les médiateurs de problèmes individuels exclusivement qu'après avoir échoué dans leurs recours gracieux auprès des autorités compétentes.

Toute demande de réclamation doit être accompagnée d'une copie de la décision contestée et de la réponse apportée par l'administration.

La réclamation doit être faite par écrit et adressée aux médiateurs à l'adresse suivante :

Messieurs les médiateurs académiques
Miguel TORRES et Marc BUISSART
Rectorat de l'académie de Bordeaux
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX Cedex